

Politique publique & territoriale - 24/07/2009

ZPPAUP & ABF - Dernière nouvelle

 **Imprimez l'article**

L'assemblée nationale et le sénat ont voté dans les mêmes termes le 23 juillet un article 9 nouveau du projet de loi Grenelle I, introduit par la commission mixte paritaire sur proposition de Christian Jacob, député maire de Provins, qui supprime l'avis conforme des ABF dans les ZPPAUP.

Le rapporteur du sénat, Bruno Sido, sénateur de la Haute-Marne a déclaré devant la chambre Haute que sa commission allait reprendre la question à la rentrée dans le cadre du Grenelle II. En attendant, dès la promulgation de la loi par le président de la République, les monuments historiques situés dans les ZPPAUP verront leurs abords sans protection.

Nous appelons les associations à la plus grande vigilance. Seule leur action, dans le silence assourdissant du ministère de la Culture, pourra permettre d'alerter l'opinion publique sur les cas particuliers.

Alain de la Bretesche
Secrétaire Général de la Fnassem

associations-patrimoine.org est un site édité par la 